

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°112 – Décembre 2016

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : contact@nord-palestine.org

Edito : Renforcer le soutien au peuple palestinien

Ce bulletin vous arrive au terme d'une année 2016 marquée par l'approfondissement du travail de solidarité avec le peuple palestinien mené par l'AFPS Nord-Pas de Calais alors que l'actualité a conduit à de nouvelles initiatives fortes : **ainsi sur la collaboration militaire franco-israélienne avec le rassemblement du 10 décembre à Lille.**

Ce travail de solidarité avec le peuple palestinien est mené notamment avec Naplouse, et ses faubourgs, avec le jumelage. Et notre association est bien présente pour lui donner toute sa valeur et faire en sorte que toute l'occupation israélienne comme la colonisation soit connue chez nous et combattue. **Mais nous insistons toujours pour que la solidarité concerne toute la Palestine.** En permanence, même s'il y a des temps forts comme avec la flottille des femmes, l'AFPS Nord-Pas de Calais réaffirme sa **solidarité avec Gaza** comme ses interventions en vue de **rupture avec un blocus criminel et illégal.**

Pour en finir avec l'Apartheid imposé à un peuple, l'AFPS Nord-Pas-de-Calais répond depuis près de 10 ans à l'appel de la société civile palestinienne de 2005 pour le Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre Israël : BDS. Avec la volonté de mobiliser sur les 3 termes. **Nous avons donné régionalement toute sa place au volet désinvestissement en luttant contre les multinationales complices d'Israël, ainsi Veolia.**

C'est d'ailleurs ce que nous avons réaffirmé lors du festival Palestine de Lille, en novembre, en faisant rappeler la condamnation d'Israël par le Tribunal Russell lors de la soirée BDS et de ses multinationales complices lors de la session de Londres en 2010. **C'est un travail que nous sommes décidés à approfondir, et à largement partager, à propos de la complicité des banques françaises avec la colonisation israélienne** ou à propos de la suspension de l'accord UE/Israël.

Dans l'activité de l'AFPS Nord-Pas de Calais, la solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens tient une place importante. L'incarcération des enfants, le recours systématique à la détention administrative, la hausse des arrestations face à l'insurrection palestinienne en montrent la nécessité. Ceci d'autant plus que les prisons israéliennes sont des lieux de lutte : actuellement des prisonniers mènent des grèves de la faim. Le dispositif de solidarité avec les prisonniers, dans lequel **les parrainages** affirment régulièrement la solidarité concrète, vit et se développe.

Ce combat est d'autant plus important qu'il peut mener à des victoires. Ainsi **Bilal Al Kayed** qui avait mené, au printemps et durant l'été, une grève de la faim contre le doublement de sa détention administrative et l'avait interrompue, suite à la mobilisation internationale, conduisant Israël à reculer, **est effectivement sorti de prison.**

Cette victoire me conduit à en célébrer d'autres possibles en vous présentant les vœux de l'Association. Vœux aussi de réussite personnelle et de bonheur.

Jean-François LAROSIERE

BDS : débat et mobilisation !

Mardi 29 novembre à Lille

avec Geneviève Coudrais, Pierre Stambul et Imen Habib

Jean-François Larosière

Dans le cadre du Festival Palestine 2016, cinq organisations dont l'AFPS Villeneuve d'Ascq et l'AFPS 59/62, organisaient sur Lille une rencontre autour du mouvement BDS. Trois intervenants l'ont introduite : Geneviève Coudrais, avocate, présente les sessions du Tribunal Russell sur la Palestine, Imen Habib, porte-parole de BDS France, indique les orientations de son mouvement tandis que Pierre Stambul, vice -Président de l'Union Juive Française pour la Paix, précise l'engagement de son organisation dans BDS. Suivront les échanges avec la salle.

La soirée commence par l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Béatrice Thellier, grande figure lilloise de la lutte pour les Sans-Papiers et pour les droits nationaux du peuple palestinien, décédée il y a peu.

Les trois intervenants se revendiquent de BDS dont la banderole figure en tribune.

Geneviève Coudrais présente le **Tribunal Russell** sur la Palestine et ses différentes sessions. Une dernière, extraordinaire, se tint à Bruxelles en septembre 2014 après le nouveau massacre israélien à Gaza et se conclut par un appel confirmé à BDS contre Israël coupable d'un nouveau crime. Elles se tiennent successivement à Barcelone, Londres, Le Cap, New York et Bruxelles, à partir de 2009. Elle indique que le Tribunal aboutit à la condamnation d'Israël pour crime d'apartheid sur les bases définies par l'ONU et pour crimes contre l'Humanité ; ces crimes sont imprescriptibles.

Imen Habib présente l'appel de la société civile palestinienne de 2005 et son déploiement en France et à l'international, en liaison avec la résistance palestinienne. **L'appel de 2005** revendique la fin de l'occupation et de la colonisation de la Palestine, l'égalité pour les Palestiniens d'Israël et le Droit au Retour des réfugiés. Le volet boycott précise que celui-ci se place sur le terrain économique, culturel ou universitaire. Elle présente la campagne d'embargo militaire contre Israël en liaison avec un nouveau projet d'achat de drones israéliens par l'armée française : **une journée d'action est prévue le samedi 10 décembre 2016. Le boycott n'est pas illégal en France en dépit de la répression féroce exercée par le pouvoir actuel.**

Pierre Stambul, après avoir précisé ce qu'est l'UJFP, fait d'abord le point sur la confusion volontairement entretenue par les dirigeants israéliens (et ses officines) entre lutte contre Israël comme Etat criminel et l'antisémitisme. Il précise que des Israéliens soutiennent le boycott dont il se réclame : « un boycott complet ». Il fait part de ses rencontres tant en Cis-jordanie qu'à Gaza où les victoires BDS sont sollicitées, en insistant sur le volet culturel.

Concernant la discussion, notons d'abord, puisqu'elle fut évoquée par plusieurs personnes, qu'une figure régionale émerge : celle de **Jean Claude Willem** qui appela au boycott des produits israéliens après le massacre de Jénine en 2002, dans la ville de Seclin dont il était maire. **Il fut victime de la répression qui se poursuit** avec les condamnations pour appel au boycott à Mulhouse ou récemment à Toulouse. Un combat tout particulier se poursuit en **France où la répression porte atteinte à la liberté d'expression.**

Le volet « **Désinvestissement** » fait l'objet de **plusieurs interventions**. Veolia, transporteur colonial à Jérusalem, fut l'objet d'une campagne régionale, nationale et internationale victorieuse conduisant la multinationale impliquée jusqu'au traitement des déchets à se retirer des colonies israéliennes. Parmi les succès récents notons celui sur Orange conduisant au même résultat. L'étiquetage des produits des colonies, certes très insuffisant, est acquis. Une campagne sur les banques démarre alors que la rupture de l'accord UE/Israël de 2002 est exigée dans une campagne en cours. **Les sanctions sont à l'ordre du jour.**

Place à l'action unitaire !

10 décembre à Lille : Mobilisation de soutien au peuple palestinien

Par AFPS Nord-Pas de Calais
Lille le 8 décembre 2016

Dans le cadre de l'appel national de l'AFPS et de BDS France concernant la collaboration militaire entre la France et Israël, un appel commun et une pétition sont lancés auxquels l'AFPS Nord-Pas de Calais s'associe avec la volonté de rassembler le plus largement possible. Un appel commun pour un rassemblement à Lille, à 15 heures, place des Buisses, est lancé.

L'AFPS Nord-Pas de Calais a souligné à maintes reprises la complaisance, ou la collusion, entre les autorités françaises ou européennes et les autorités israéliennes d'occupation de la Palestine, y compris sur le terrain militaire, depuis le droit de tirer délivré à Israël en décembre 2008 jusqu'à l'appui présidentiel au massacre israélien à Gaza en juillet 2014.

Mais il est nécessaire de souligner ce que signifient les manœuvres aériennes communes en Corse que dénonce son communiqué de novembre : l'existence d'un engagement politique et militaire au plus haut niveau entre France et Israël, que ces manœuvres communes traduisent, comme la gravité du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN.

Une nouvelle fois, nous rappelons notre engagement dans le soutien aux prisonniers palestiniens et tout particulièrement aux enfants prisonniers qui sont plus de 200. Nous pensons à Nurhan Awad, 16 ans, condamnée à passer 13 années dans les prisons israéliennes. Le réseau Samidoun de solidarité avec les prisonniers palestiniens dénonce les longues peines infligées aux enfants et leur emprisonnement et nous demande d'exiger le respect de la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

La route vers la liberté des enfants palestiniens est inséparable de la route vers la liberté du pays et du peuple de Palestine.



Mobilisation réussie à Lille contre la collaboration militaire franco-israélienne

A Lille, samedi après-midi, **10 décembre 2016**, à proximité des gares et d'Euralille, à l'appel d'un collectif animé par la communauté palestinienne du Nord et l'AFPS Nord-Pas de Calais, **plus de 50 personnes se sont réunies pour exiger « Halte à la collaboration militaire franco-israélienne ».**

Il s'agissait de la première réplique publique marquante, dans le Nord-Pas de Calais, à l'annonce **d'un engagement militaire commun franco-israélien**, suite aux révélations de manœuvres aériennes communes, précédées de manœuvres navales, conduisant à une **journée nationale d'action avec BDS France**. (En liaison avec le projet d'achat, par l'armée française, de drones israéliens.)

En liaison avec un public nombreux, et chaleureux, militants de l'AFPS, de la communauté palestinienne du Nord, du MRAP, de Survie, de Jeunes Communistes, du PCF et de la Coordination communiste, se sont retrouvés, avec des drapeaux palestiniens, autour du stand de l'AFPS, et la banderole BDS, sur fond de musique palestinienne. Ils ont crié leur colère contre les crimes israéliens, leur volonté que cesse la collaboration militaire avec l'Etat criminel israélien, dont le boycott est nécessaire pour que triomphe le droit. Plus de 1000 tracts ont été distribués, **près de 200 signatures exigent l'embargo militaire contre Israël**, tandis plus de 100 exigent l'abrogation des circulaires criminalisant BDS. Deux adhésions à l'AFPS ont été réalisées, tandis que le stand militant de l'AFPS Nord-Pas de Calais a recueilli un grand succès.

La profondeur des liens qui unissent autorités françaises et autorités d'occupation israélienne, jusque dans une collaboration militaire belliciste, via l'engagement français dans l'OTAN et son commandement intégré, conduit à poursuivre l'action. De nouvelles initiatives, notamment en direction des élus, se préparent. **Le stand militant, Place des Buisses à Lille, est appelé à se tenir régulièrement.**

AFPS Nord-Pas de Calais Lille le 11 décembre 2016



Coopération militaire France – Israël :

Question écrite de JJ Candelier au Premier Ministre !

J'ai été scandalisé d'apprendre que des avions de chasse israéliens ont mené plusieurs exercices avec l'aviation française en Corse ces dernières semaines. Comme l'a signalé la direction nationale de l'AFPS, « *il est incohérent de prétendre porter une initiative de paix (rejetée avec mépris par les dirigeants israéliens) et de s'engager dans des manœuvres militaires communes, 60 ans après la calamiteuse expédition de Suez, symbole même de l'aveuglement colonial franco-israélien.* »



Voici la question écrite que j'adresse à Manuel Valls.

Jean-Jacques Candelier alerte M. le Premier ministre à propos de la gravité des informations relayées dans certains médias faisant état d'entraînements d'avions militaires israéliens en France début novembre 2016. Le porte-parole de l'armée de l'air française aurait confirmé que cinq F16 E aux couleurs israéliennes ont effectué une campagne de « tir air air » sur la base de Solenzara, au sud de la Corse. Le but de ces manœuvres est d'augmenter les capacités de manœuvre (et donc de frappe) de l'aviation israélienne, y compris ailleurs qu'en Méditerranée et au Moyen Orient. C'est la première fois dans l'histoire de la défense des deux pays que des avions français et israéliens s'entraînent ensemble pour des simulations de combats aériens au-dessus du territoire français. Une telle coopération militaire avec l'armée qui a conduit les massacres de Gaza en 2008-2009, 2012 et 2014 est proprement scandaleuse. Elle a été annoncée le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, ces enfants qui ont payé si cher les attaques de l'aviation israélienne contre Gaza. Il s'agit donc d'un pas supplémentaire franchi par le Gouvernement dans son soutien au régime colonial israélien et à un Etat qui foule au pied les résolutions de l'ONU et refuse de libérer les territoires occupés par la force armée. Il demande au Premier Ministre de faire la clarté sur la participation française à l'effort de guerre de la force d'occupation israélienne, ce qui prive la France de toute possibilité de prendre des initiatives de paix en rompant avant la politique étrangère de notre pays qui se veut équilibré. Il lui demande également des éclaircissements sur la prise en compte des conséquences de cette coopération militaire en ce qui concerne les menaces qui planent sur la Palestine, son peuple et toute la région.

Réponses ministérielles sur les prisonniers

L'AFPS Nord-Pas-de-Calais rend publiques, auprès des adhérents de l'association, les réponses ministérielles reçues concernant les prisonniers palestiniens.

Elles témoignent d'abord du degré important de mobilisation atteint dans notre région en faveur des prisonniers palestiniens. Le cabinet du Ministre Ayrault a dû nous répondre.

Ces réponses sont plus qu'insuffisantes. Elles sont même, concernant l'usage de la détention administrative, une **négation du droit** selon la formule retenue par la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine. Il n'y a même plus la référence à la 4^{ème} convention de Genève qui condamne la pratique de l'occupant israélien héritée du colonialisme britannique, dont était encore capable Laurent Fabius. **La France se doit d'être du côté du peuple emprisonné.**

La référence à l'initiative française de conférence internationale en vue d'un « Etat Palestinien indépendant, viable et souverain », est cruelle quand en cette fin 2016 la faillite de cette initiative est avérée. **La direction nationale de l'AFPS a envoyé à chaque adhérent un communiqué à ce sujet, qui figure sur le site national de l'association.**

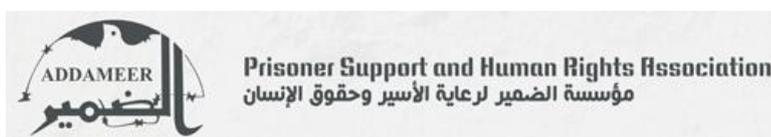
L'AFPS Nord-Pas de Calais est bien décidée à poursuivre sa mobilisation aux côtés des prisonniers palestiniens en lutte, et à mettre en valeur les victoires qu'ils peuvent remporter. **Cette mobilisation comporte toutes les formes de solidarité notamment les parrainages. Elle s'appuie notamment sur le mouvement BDS.**

Jean-François Larosière

Statistiques concernant les prisonniers palestiniens

Type de prisonniers Palestiniens	Nombre de prisonniers
Nombre total de prisonniers politiques	7000
Détentions administratives	720
Enfants	400
Femmes	64
Originaires de Jérusalem-Est	470
Originaires des Territoires de 1948	70
Originaires de Gaza	350
Membres du Conseil Législatif Palestinien	6
Emprisonnés avant les accords d'Oslo (1993)	30
Condamnés à perpétuité	458
Condamnés à plus de 20 ans	459
Emprisonnés depuis plus de 25 ans	15
Emprisonnés depuis plus de 20 ans	30

Source : Addameer, octobre 2016



Réponse du Ministère des Affaires étrangères à la lettre de Jean-François Larosière, Président de l'AFPS 59/62

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 09.11.16 006714 CM

—
Le chef de cabinet
—

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, sur la situation des Palestiniens détenus par les autorités israéliennes.

La France est préoccupée par la situation des Palestiniens emprisonnés par Israël. Elle suit avec une attention particulière ceux qui sont en détention administrative et dont le nombre n'a cessé d'augmenter ces derniers mois. Tant à titre national qu'avec ses partenaires européens, elle continue de rappeler à Israël que les conditions de détention des détenus palestiniens, surtout lorsqu'ils sont mineurs, doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales. La détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

La France appelle les autorités israéliennes à garantir aux Palestiniens emprisonnés des conditions de détention décentes, respectueuses de leur dignité et de leur intégrité. Pour appuyer ces appels répétés, la France a voté le 25 mars 2015 en faveur de la résolution du Conseil des droits de l'Homme qui exigeait un plus grand respect des droits fondamentaux dans les Territoires palestiniens.

Plus généralement, consciente du caractère intenable de l'impasse politique actuelle, la France reste déterminée à relancer une dynamique de paix crédible. C'est le sens de l'initiative qu'elle porte aujourd'hui. Elle a organisé le 3 juin dernier une réunion ministérielle visant à mobiliser la communauté internationale autour de la création d'un Etat palestinien indépendant, viable et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Elle poursuit sans relâche ses efforts pour organiser d'ici la fin de l'année 2016 une conférence internationale rassemblant autour des parties leurs principaux partenaires, notamment américains, européens et arabes, avec l'objectif de faire aboutir la solution à deux Etats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Yann DELAUNAY

Question écrite de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord) publiée au JO le 26/04/2016

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des enfants palestiniens prisonniers. Chaque année en moyenne 700 enfants sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne et jugés par les tribunaux militaires. La plupart sont accusés d'avoir jeté des pierres, faits pour lesquels ils peuvent désormais encourir jusqu'à 20 ans de prison. En outre, plusieurs mineurs ont récemment été placés en détention administrative, pratique illégale et courante chez les adultes, mais qui n'avait pas été utilisée à l'encontre des enfants depuis 2011. Les garanties prévues par le droit international ne sont pas respectées : les enfants sont rarement accompagnés par un parent et ne sont pas informés de leurs droits, en particulier du droit de ne pas plaider coupable, de garder le silence et d'être assisté par un avocat au cours des interrogatoires. Souvent, ils signent de faux aveux rédigés en hébreu - langue qu'ils ne comprennent pas - sous la pression ou la menace. Les trois quarts subissent des violences physiques lors de leur arrestation, transfert ou interrogatoire (giffes, coups, fouilles, décharges électriques etc.). C'est un moyen pour l'armée israélienne d'obtenir des aveux et dénonciations mais aussi de maintenir un contrôle et une pression sur les familles palestiniennes. L'UNICEF qualifie les mauvais traitements subis par les enfants prisonniers de « répandus, systématiques et institutionnalisés ». De l'arrestation jusqu'au jugement des enfants, les autorités israéliennes violent les lois internationales ; en particulier les articles 37 et 40 de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, texte juridiquement contraignant dont Israël est État-partie. En transférant des prisonniers palestiniens mineurs en Israël, les autorités violent également l'article 76 de la quatrième Convention de Genève. Dans sa réponse à la question n° 56224, publiée au Journal officiel le 24 juin 2014, le Gouvernement français assurait appeler « régulièrement le gouvernement israélien au respect des engagements internationaux auxquels il est partie, notamment la convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ». Néanmoins, Israël continue ses agissements en contradiction avec ses obligations. La France doit agir afin que le gouvernement israélien applique des mesures existantes dans la loi israélienne telles que la présence obligatoire d'un avocat et d'un parent dès le début de l'interrogatoire ainsi que l'enregistrement vidéo de l'interrogatoire pour respecter les droits les plus basiques des enfants prisonniers et empêcher les mauvais traitements. Il souhaite connaître les démarches concrètes que l'État français envisage d'entreprendre pour inciter le gouvernement israélien à appliquer ces mesures et les sanctions économiques ou diplomatiques prévues en cas d'entêtement de l'État israélien à nier le droit international.

Réponse du Ministère des Affaires étrangères publiée au JO le 04/10/2016

La France est préoccupée par la situation des mineurs palestiniens emprisonnés par Israël. Elle suit avec une attention particulière ceux qui sont en détention administrative et dont le nombre n'a cessé d'augmenter ces derniers mois. Tant à titre national qu'avec ses partenaires européens, elle continue de rappeler à Israël que les conditions de détention des détenus palestiniens, surtout lorsqu'ils sont mineurs, doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales. La détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. La France appelle les autorités israéliennes à garantir aux mineurs emprisonnés des conditions de détention décentes, respectueuses de leur dignité et de leur intégrité. Pour appuyer ces appels répétés, la France a voté le 25 mars 2015 en faveur de la résolution du Conseil des droits de l'Homme qui exigeait un plus grand respect des droits fondamentaux dans les Territoires palestiniens. Plus généralement, consciente du caractère intenable de l'impasse politique actuelle, la France reste déterminée à relancer une dynamique de paix crédible. C'est le sens de l'initiative qu'elle porte aujourd'hui. Elle a organisé le 3 juin une réunion ministérielle visant à mobiliser la communauté internationale autour de la création d'un État palestinien indépendant, viable et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Elle poursuit sans relâche ses efforts pour organiser d'ici la fin de l'année 2016 une conférence internationale rassemblant autour des parties leurs principaux partenaires, notamment américains, européens et arabes, avec l'objectif de faire aboutir la solution à deux États

BDS : vers une journée d'études de l'AFPS Nord-Pas de Calais

L'AFPS poursuit son travail de mobilisation concernant BDS. La mobilisation qu'elle a impulsé avec des partenaires syndicaux (CGT, Solidaires) ou associatifs (LDH, CCFD,...) a ainsi contribué à ce que le **groupe Orange se retire des colonies israéliennes où il était implanté. C'est une victoire significative de la mobilisation. L'AFPS Nord-Pas de Calais, engagée dès la braderie de Lille 2011, a pris sa part à ce combat.**

Actuellement c'est une action contre les banques complices de la colonisation israélienne de la Palestine qui se prépare. Une masse de documents vient de parvenir, à ce sujet, aux responsables de l'association. Le moins que l'on puisse dire est que du temps est nécessaire afin de maîtriser ces informations, et outils, destinés également aux adhérents. **D'où l'idée de l'organisation d'une journée d'études centrée sur BDS et cette campagne, qui verra également l'étude de celle pour la suspension de l'accord UE/Israël de 2002.**

Cela fera partie de la préparation du congrès national de notre association. La décision définitive sera prise lors du **CA du samedi 14 janvier** (une invitation est envoyée à tous avec l'ordre du jour) avec fixation de la date et du lieu.

A noter que le congrès national est prévu les 20 et 21 mai 2017, et que les débats sur l'orientation future de l'association interviendront dès le 18 mars 2017.

AGENDA voir → www.nord-palestine.org/agenda.htm

*Jusqu'au 8 janvier 2017 sur les Champs-Élysées (chalet 180 du marché de Noël) à Paris :
Stand « Palestine » du Philistin*

Samedi 14 janvier 2017 à 10h à la MRES à Lille : CA de l'AFPS 59/62

COTISATION ANNEE 2017

<http://www.nord-palestine.org/COTISATION2017.pdf>

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2016.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous envoyer à l'adresse qui figure dans l'entête.

Nom : **Prénom**

Adresse :

.....

Code Postal : **Commune :**

Tél. domicile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I Tél. mobile : I ___ I ___ I ___ I ___ I ___ I

E-mail : @

Profession : Année de naissance :

<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
1	Inférieurs à 500 € /mois :	10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois :	25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :	40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :	55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :	70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :	85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :	100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois :	120 €

Signature

- Je cotise dans la tranche n°..... soit€
Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€)
et notre lettre électronique d'infos mensuelle.
@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @
- Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €
(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)
- Je verse la somme totale de€**

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20